



Fonds pour les Femmes Congolaises

DECLARATION DES FEMMES CONGOLAISES POUR LA MATERIALISATION DE LA PARITE HOMME-FEMME DANS LES INSTANCES DECISIONNELLES

En marge de votre investiture comme 5^{ème} Président de la République Démocratique du Congo, par la Cours Constitutionnelle, intervenue ce jeudi 24 janvier 2019 au Palais de la Nation à Kinshasa,

Nous, femmes congolaises, saisissons cette opportunité pour vous féliciter et vous affirmer notre collaboration dans le cadre de la promotion et de la défense des droits des femmes et des jeunes filles.

Nous apprécions votre reconnaissance de l'impact socioéconomique et culturel du travail des femmes dans votre discours et de la nécessité de réaliser la promotion véritable des talents féminins à des postes de décisions.

Excellence Monsieur le Président,

La République Démocratique du Congo a ratifié plusieurs instruments juridiques sur les droits des femmes et particulièrement leur participation dans les instances décisionnelles, cet engagement se traduit à l'article 14 de notre constitution telle que modifiée à ce jour qui stipule « Les pouvoirs publics veillent à l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard de la femme et assurent la protection et la promotion de ses droits Ils prennent, dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation. Ils prennent des mesures pour lutter



Fonds pour les Femmes Congolaises

contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée. La femme a droit à une représentation équitable au sein des institutions nationales, provinciales et locales. L'Etat garantit la mise en œuvre de la parité homme-femme dans lesdites institutions. La loi fixe les modalités d'application de ces droits ».

La Loi n° 15/013 du 1^{er} août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité a même été promulguée pour matérialiser cette volonté politique du législateur congolais en cette matière.

Notre pays sera bientôt doté des nouvelles institutions qui vont vous accompagner tout le long de votre mandat.

Les femmes congolaises, viennent, à travers cette déclaration, rappeler la prise en compte de la dimension Genre dans la nomination des membres de votre cabinet, la constitution du nouveau Gouvernement national et des gouvernements provinciaux, la constitution des bureaux d'organes délibérants (Assemblée Nationale et les Assemblées Provinciales) ainsi que dans toutes les institutions publiques.

Il y a lieu d'indiquer que la participation des femmes aux organes décisionnels est l'un des facteurs de développement d'une Nation. Il suffit de voir ce qui se passe dans les pays qui ont décidé de tenir compte des expériences des hommes et des femmes pour comprendre la portée de la prise en compte de la parité pour le développement durable.

Eu égard à ce qui précède, nous vous invitons, Excellence Monsieur le Président, à matérialiser votre engagement tel que repris ci-haut.



Fonds pour les Femmes Congolaises

Les femmes jugeront votre bonne foi lors des différentes nominations.

Que vive la RDC

Que vive le respect des droits des femmes

Nous vous remercions